
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant les modèles des attestations, des avis et du certificat
de qualification délivrés dans l'enseignement spécialisé de
forme 3**

A.Gt 20-07-2005

M.B. 25-10-2005

modification :
A.Gt 23-06-06 (M.B. 28-08-06)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, notamment les articles 54, 56 et 57;

Vu l'avis n° 38.638/2 du Conseil d'Etat, donné le 8 juillet 2005;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005,

Arrête :

Article 1^{er}. - La réussite de la première phase en enseignement de forme 3 prévue à l'article 57, alinéa 1^{er}, 1^o, du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé est sanctionnée par une attestation établie conformément au modèle figurant en annexe 1 au présent arrêté.

Article 2. - La réussite de la deuxième phase en enseignement de forme 3 prévue à l'article 57, alinéa 1^{er}, 2^o, du décret est sanctionnée par une attestation établie conformément au modèle figurant en annexe 2 au présent arrêté.

Article 3. - L'attestation de fréquentation en enseignement de forme 3 prévue à l'article 57, 2^e alinéa, 4^o, du décret est établie conformément au modèle figurant en annexe 3 au présent arrêté.

Article 4. - L'attestation de compétences acquises prévue à l'article 57, 2^e alinéa, 4^o, du décret est établie conformément au modèle figurant en annexe 4 au présent arrêté.

Article 5. - L'attestation de prolongation de la première phase en enseignement de forme 3 prévue à l'article 54, § 1^{er} du décret est établie conformément au modèle figurant en annexe 5 au présent arrêté.

Article 6. - L'attestation de prolongation de la deuxième phase en enseignement de forme 3 prévue à l'article 54, § 1^{er}, alinéa 3 du décret est établie conformément au modèle figurant en annexe 6 au présent arrêté.

Article 7. - L'avis d'orientation dans un secteur professionnel au terme du temps d'observation en première phase en enseignement de forme 3 prévu à l'article 56, alinéa 1^{er} du décret est établi conformément au modèle figurant en annexe 7 au présent arrêté.

Article 8. - L'avis de réorientation d'un élève d'un secteur professionnel

à un autre durant la deuxième phase en enseignement de forme 3 prévu à l'article 56, alinéa 3 du décret est établi conformément au modèle figurant en annexe 8 au présent arrêté.

Article 9. - La réussite de la troisième phase en enseignement de forme 3 prévue à l'article 57, alinéa 1^{er}, 3^o, du décret est sanctionnée par un certificat de qualification établi conformément au modèle figurant en annexe 9 au présent arrêté.

Article 10. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2005.

Article 11. - Le Ministre ayant l'Enseignement spécialisé dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 juillet 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de
Promotion sociale,

Mme M. ARENA

COMMUNAUTE FRANCAISE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE FORME 3
(décret du 3 mars 2004)

ATTESTATION DE REUSSITE DE LA PREMIERE PHASE

DENOMINATION ET SIEGE DE L'ETABLISSEMENT:

.....
.....

Je soussigné(e) :

Chef de l'établissement susmentionné, atteste, conformément à la décision du conseil de classe fondée sur l'acquisition des compétences – seuils, que l'élève:

(NOM, Prénom) :

Né(e) à

1. a terminé avec fruit la première phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 dans le secteur professionnel:.....

2. est admis(e), à partir du, en deuxième phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 dans un groupe professionnel de ce secteur.

J'atteste que toutes les prescriptions légales et réglementaires ont été respectées.

Délivrée à le

Sceau de l'établissement: Le (La) Chef d'établissement:

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 fixant les modèles des attestations, des avis et du certificat de qualification délivrés dans l'enseignement spécialisé de forme 3.

Par le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale

Marie ARENA



COMMUNAUTE FRANÇAISE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE FORME 3
(décret du 3 mars 2004)

ATTESTATION DE REUSSITE DE LA DEUXIEME PHASE

DENOMINATION ET SIEGE DE L'ETABLISSEMENT:

.....
.....

Je soussigné(e):

.....

Chef de l'établissement susmentionné, atteste, conformément à la décision du conseil de classe fondée sur l'acquisition des compétences-seuils, que l'élève :

(NOM, Prénom)

Né(e) le à

1. a terminé avec fruit la deuxième phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 dans le groupe professionnel

2. est admis(e), à partir du, en troisième phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 dans un des métiers de ce groupe professionnel.

J'atteste que toutes les prescriptions légales et réglementaires ont été respectées.

Délivrée à le

Sceau de l'établissement :

Le (La) Chef d'établissement :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 fixant les modèles des attestations, des avis et du certificat de qualification délivrés dans l'enseignement spécialisé de forme 3.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de
Promotion sociale,

Mme M. ARENA



COMMUNAUTE FRANÇAISE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE FORME 3
(décret du 3 mars 2004)

ATTESTATION DE FREQUENTATION

DENOMINATION ET SIEGE DE L'ETABLISSEMENT :

.....
.....

Je soussigné(e) :

Chef de l'établissement susmentionné, atteste que l'élève :

(NOM, Prénom) :

Né(e) le à

A suivi du au
les cours de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 de plein exercice
dans l'établissement susmentionné.

A cette date, l'élève était inscrit(e) en phase du secteur
professionnel :

La présente attestation est délivrée en exécution de l'article 57, 4°, du
décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

Délivrée à le

Sceau de l'établissement :

Le (La) Chef d'établissement :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 20 juillet 2005 fixant les modèles des attestations, des avis et du
certificat de qualification délivrés dans l'enseignement spécialisé de forme 3.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de
Promotion sociale,

Mme M. ARENA



COMMUNAUTE FRANÇAISE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE FORME 3
(article 54 du décret du 3 mars 2004)

ATTESTATION DE PROLONGATION DE PREMIERE PHASE

DENOMINATION ET SIEGE DE L'ETABLISSEMENT :

.....
.....
Je soussigné(e) :

Chef de l'établissement susmentionné, conformément à la décision du conseil de classe, atteste que l'élève :

(NOM, Prénom) :
Né(e) le à

régulièrement inscrit(e) en première phase du secteur professionnel
..... depuis le

n'a pas à ce jour acquis toutes les compétences seuils requises pour le passage en deuxième phase.

En conséquence, l'élève doit prolonger sa formation dans la phase.

La situation de l'élève sera réévaluée dans un délai maximum d'un an.

J'atteste que toutes les prescriptions légales et réglementaires ont été respectées.

Délivrée à le

Sceau de l'établissement :

Le (La) Chef d'établissement :

(ce document comporte pages)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 fixant les modèles des attestations, des avis et du certificat de qualification délivrés dans l'enseignement spécialisé de forme 3.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de
Promotion sociale,

Mme M. ARENA



COMMUNAUTE FRANÇAISE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE FORME 3
(article 54 du décret du 3 mars 2004)

ATTESTATION DE PROLONGATION DE DEUXIEME PHASE

DENOMINATION ET SIEGE DE L'ETABLISSEMENT :

.....
.....

Je soussigné(e) :
Chef de l'établissement susmentionné, conformément à la décision du
conseil de classe, atteste que l'élève :

(NOM, Prénom) :
né(e) le : à
régulièrement inscrit(e) en deuxième phase du groupe professionnel
..... depuis le :

n'a pas à ce jour acquis toutes les compétences requises pour le passage
en troisième phase.

En conséquence, l'élève doit prolonger sa formation dans la phase.

La situation de l'élève sera réévaluée dans un délai maximum d'un an.

J'atteste que toutes les prescriptions légales et réglementaires ont été
respectées.

Délivrée à, le

Sceau de l'établissement :

Le (La) Chef d'établissement :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 20 juillet 2005 fixant les modèles des attestations, des avis et du
certificat de qualification délivrés dans l'enseignement spécialisé de forme 3.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de
Promotion sociale,

Mme M. ARENA



COMMUNAUTE FRANÇAISE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE FORME 3
(décret du 3 mars 2004)

AVIS D'ORIENTATION
Au terme du temps d'observation en phase

DENOMINATION ET SIEGE DE L'ETABLISSEMENT :

.....
.....

Je soussigné(e) :
Chef de l'établissement susmentionné atteste que l'élève :

(NOM, Prénom) :
né(e) le : à

a suivi du au en qualité d'élève régulier(e)
la période d'observation de l'enseignement secondaire spécialisé de
Forme 3.

Le conseil de classe assisté de l'organisme chargé de la guidance :

- lui conseille de poursuivre sa formation dans le(s) secteur(s)
professionnel(s) suivant(s) :

.....

- lui déconseille de poursuivre sa formation dans le(s) secteur(s)
professionnel(s) suivant(s) :

.....

L'avis du conseil de classe s'appuie sur les éléments suivants :

.....

.....

.....

J'atteste que toutes les prescriptions légales et réglementaires ont été
respectées.

Délivré à le

Sceau de l'établissement Le (La) Chef d'établissement

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 20 juillet 2005 fixant les modèles des attestations, des avis et du
certificat de qualification délivrés dans l'enseignement spécialisé de forme 3.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de
Promotion sociale,

Mme M. ARENA



COMMUNAUTE FRANÇAISE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE FORME 3
(décret du 3 mars 2004)

AVIS D'ORIENTATION
Au terme du temps d'observation en phase

DENOMINATION ET SIEGE DE L'ETABLISSEMENT :

.....
.....

En application de l'article 56, alinéa 3, du décret du 3 mars 2004,

Je soussigné(e) :

Chef de l'établissement susmentionné, atteste avoir examiné la demande de changement d'orientation de l'élève :

(NOM, Prénom) :

Né(e) le à

du secteur au secteur

ET

- Vu la demande écrite des parents, de la personne investie de l'autorité parentale ou de l'élève majeur(e).

- Vu l'attestation d'acquisition des compétences - seuils dans le secteur

.....

- Après analyse du plan individuel d'apprentissage (PIA) de l'élève par le conseil de classe du nouveau secteur,

j'émetts un avis favorable - défavorable à cette demande de réorientation dans l'établissement susmentionné

Délivré à, le

Sceau de l'établissement

Le (La) Chef d'établissement :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 fixant les modèles des attestations, des avis et du certificat de qualification délivrés dans l'enseignement spécialisé de forme 3.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA



Remplacée par A.Gt 23-06-2006

Communauté française
Enseignement secondaire spécialisé de forme 3
(décret du 3 mars 2004)

Certificat de qualification

SECTEUR PROFESSIONNEL :
GROUPE PROFESSIONNEL
METIER :

DENOMINATION ET SIEGE DE L'ETABLISSEMENT

.....
Je soussigné(e):

Chef de l'établissement susmentionné, certifie que l'élève :
(NOM, Prénom) :
Né(e) le, à

A suivi en qualité d'élève régulier(e) la troisième phase de l'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice, a subi, avec succès, devant un jury, une épreuve de qualification dans l'établissement susmentionné et qu'il (elle) a acquis les compétences du profil de formation de :

J'atteste que toutes les prescriptions légales et réglementaires ont été respectées pendant toute la durée des études.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat.

Le Chef d'établissement
Le (la) titulaire

Le jury de qualification
Sceau de l'établissement

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 fixant les modèles d'attestations délivrées dans l'enseignement spécialisé

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

